



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 31 mars 2015

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	PEERSMAN André
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Morzine</u> :	PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, RICHARD Hélène et RICHARD Michel
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), CORNIER Andrée (DS Reyvroz) et VERNAY Franck (DS Le Biot)

Procurations :

PEILLEX Gilbert (Morzine) à RICHARD Michel (Morzine)
BERGER Gérard (Morzine) à RASTELLO Lucien (Morzine)
COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps) à BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), PEILLEX Gilbert (Morzine), COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps) et LAGRANGE Georges (Montriond)

Délégués absents :

ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), GAYDON Christelle (Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Validation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Finances

2.1 Subventions aux associations : nouvelles demandes

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de nouvelles demandes de subventions.

Subventions aux ADMR

Martine PHILIPP s'étonne de la différence de montant entre les subventions versées aux ADMR.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les subventions 2014 avaient été versées sur la base de ce que les communes versaient auparavant, ce qui explique notamment le montant de la subvention à l'ADMR du Brevon. Il précise que le Conseil Communautaire peut tout à fait décider d'harmoniser le versement de ces subventions.

André PEERSMAN souligne qu'il a participé en 2014 au conseil d'administration de l'ADMR du Brevon et insiste sur la nécessité de les soutenir en raison des difficultés qu'elle rencontre face à la concurrence de sociétés privées.

Yannick TRABICHET aimerait savoir ce que fournissent les associations pour appuyer leurs demandes. Charles-Henri MONTET précise que les dossiers sont très légers et que seule l'ADMR de la Vallée d'Aulps a présenté un budget prévisionnel 2015. Il ajoute que la secrétaire de l'ADMR du Brevon lui a dit qu'elle n'a jamais établi de budget et que la fédération ne lui a jamais imposé de le faire.

Jacqueline GARIN propose de reconduire à l'identique les subventions sur la base des montants 2014 et de rencontrer en bureau l'ensemble des ADMR afin de voir comment il serait possible d'envisager l'harmonisation de leur financement pour l'avenir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique les subventions sur la base des montants 2014 et décide de prévoir au BP 2015 les crédits nécessaires à l'harmonisation « à la hausse » des subventions (+ 13 200 € sur la base de ce qui est versé à l'ADMR du Brevon). Stéphane PUGIN-BRON précise que cette somme devra être rajoutée au budget qui sera voté ce soir sachant qu'une enveloppe de crédits non affectés de 164 000 euros est disponible.

Subvention au Festival Lind'Art

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention pour 10 000 euros faite par l'association Musique et Montagne dans le cadre de l'organisation du Festival Lind'Art 2015. Il rappelle que ce festival était jusque là financé par une subvention des communes de Morzine et Montriond et par l'achat de tickets par l'ex-CCVA. Après discussion en bureau, il invite les élus du conseil à se prononcer sur l'intérêt communautaire de cet événement et de décider de son financement par la CCHC.

André PEERSMAN insiste sur l'importance de cet événement et sur le travail remarquable fait par l'association chaque année pour l'organisation de ce festival. Il précise qu'il est envisagé d'organiser à Lullin un atelier ou une conférence.

Yannick TRABICHET estime que le fait de délocaliser une partie de ce festival sur le Brevon ne lui donne pas pour autant un intérêt communautaire. Hélène RICHARD conçoit que ce festival ne touche pas tout le monde mais insiste sur l'intérêt qualitatif de l'événement.

Christophe MUTILLOD, sans remettre en cause la qualité du festival, se demande si la CCHC a les moyens de verser 10 000 € pour une manifestation qui concerne seulement 300 personnes.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (absentions de Yannick TRABICHET et Romain GURLIAT), décide d'attribuer à l'association Musique et Montagne une subvention de 10 000 euros pour l'organisation du Festival Lind'Art 2015. Stéphane PUGIN-BRON précise que les crédits nécessaires seront pris dans l'enveloppe de crédits non affectés.

2.2 Budget annexe Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

2.2.1 Reprise anticipée des résultats 2014

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que le vote du compte de gestion 2014, du compte administratif 2014 et de l'affectation des résultats ne peut pas se faire pour le moment mais que la réglementation comptable permet de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice écoulé. Pierre HANON précise en effet qu'il lui est actuellement impossible de transmettre un compte de gestion définitif pour le budget principal car il doit passer encore beaucoup d'écritures liées à la mise à disposition à la CCHC de l'actif des 6 communes entrées au 1^{er} janvier 2014.

Charles-Henri MONTET précise que l'exercice 2014 a dégagé un excédent de fonctionnement de 36 982,38 euros et propose aux membres du Conseil Communautaire de reprendre par anticipation cet excédent et de l'affecter intégralement en section de fonctionnement 2015. Il précise que cet excédent permettra le remboursement en 2015, par le budget annexe vers le budget principal, de toutes les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) qui concernaient le DDVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre par anticipation le résultat de fonctionnement 2014 et de l'affecter en section de fonctionnement 2015.

2.2.2 Vote du budget primitif 2015

	Dépenses HT 2014	Recettes HT 2014	Résultat 2014
Fonct.	143 440,72 €	180 423,10 €	36 982,38 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	143 440,72 €	180 423,10 €	36 982,38 €

Lucien RASTELLO s'étonne de l'absence de subvention au budget en 2015. Stéphane PUGIN-BRON précise en effet que le CSDMM s'est terminé en 2014 mais qu'il espère tout de même obtenir des crédits via le fonds européen ALCOTRA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel qu'il lui a été présenté.

2.3 Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

2.3.1 Reprise anticipée des résultats 2014

Charles-Henri MONTET précise que l'exercice 2014 a dégagé un excédent de fonctionnement de 82 166,69 euros et un excédent d'investissement de 8 400,25 euros. Il propose aux membres du Conseil Communautaire de reprendre par anticipation l'excédent et de l'affecter intégralement en section de fonctionnement 2015. Il souligne que cet excédent résulte de la création tardive du budget annexe sur 2014 et que le budget principal a dû prendre en charge de nombreuses dépenses. En revanche, il précise que cet excédent permettra le remboursement en 2015, par le budget annexe vers le budget principal, de toutes les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel) qui concernaient le SPANC. Concernant l'excédent de 8 400,25 euros en investissement, Charles-Henri MONTET rappelle que cet excédent résulte du transfert des résultats 2013 du SIVOM du Haut-Chablais.

2.3.2 Vote du budget primitif 2015

	<i>Rappel BP 2014</i>	BP 2015
Fonct.	130 200,00 €	210 500,00 €
Invest.	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	138 600,25 €	218 900,25 €

Jean-Claude MORAND met en avant un manque de lisibilité du budget du SPANC en ce qui concerne les frais de personnel qui sont inscrits sur le budget principal et remboursés par le budget annexe. Pierre HANON précise que les frais de personnel refacturés auraient pu effectivement être inscrits au compte 6215 plutôt qu'au compte 6287.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel qu'il lui a été présenté.

2.4 Budget principal

2.4.1 Reprise anticipée des résultats 2014

Charles-Henri MONTET précise que l'exercice 2014 a dégagé un excédent de fonctionnement de 4 252 325,39 euros pour un besoin de financement de la section d'investissement de 1 906 742,91 euros. Il propose aux membres du Conseil Communautaire, par anticipation, d'affecter la somme de 1 906 742,91 euros en investissement et de reprendre le solde en section de fonctionnement (2 345 582,48 euros).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre par anticipation le résultat de fonctionnement 2014 et de l'affecter dans les conditions qui lui ont été présentées.

Stéphane PUGIN-BRON explique que l'excédent de fonctionnement 2014 s'explique notamment par le paiement sur l'exercice 2015 de certaines dépenses comme la location des crèches de Morzine, d'Avoriaz des Gets et par le décalage de recettes sur 2015 (subventions et vente des locaux pour la MSP). Yannick TRABICHET se demande si la CCHC pratique le rattachement de charges et de produits à l'exercice. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce rattachement se fait principalement sur les dépenses liées à la collecte des déchets.

2.4.2 Vote du budget primitif 2015

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes du projet de budget 2015.

Dépenses et recettes BP 2015

	BP 2014 + DM	BP 2015
Fonct.	12 928 800 €	14 704 300 €
Invest.	7 023 400 €	8 068 500 €

Total	19 952 200 € Part invest.: 35,2 %	22 772 800 € Part invest. : 35,4 %
--------------	---	--

Dépenses de fonctionnement *Répartition par grandes compétences*

- Déchets 34,9 %
- Voirie 18,9 %
- Mobilité (*transport, ascenseurs*) 11,8 %
- Développement économique et aménagement du territoire (*SIAC, CLD, Saisonniers, OPAH, urbanisme*) 9,9 %
- Politique culturelle (*musées, musique, bibli*) 7,0 %
- Action sociale (*RAM, crèches, santé*) 6,6 %
- Équipements sportifs (*foot, sentiers, gymn.*) 3,9 %
- Administration générale 3,7 %
(4,8 % avec les réserves)
- Équipements publics (*gendarmerie, ferme*) 1,5 %
- SPANC 0,7 %

Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses par nature

• Charges à caractère général	35,8 %
• Virement en investissement	27,7 %
• Personnel	14,6 %
• Autres charges (<i>contribution <u>STOC</u>, <u>SIAC</u> et subventions aux associations</i>)	14,0 %
• Charges financières	4,0 %
• Atténuation de produits (<i><u>FPIC</u></i>)	2,7 %
• Opérations d'ordre	1,1 %
• Charges exceptionnelles	0,1 %

Dépenses de fonctionnement

Zoom sur le personnel

• Masse salariale <u>BP</u> 2014	2 018 600 €
• Masse salariale <u>BP</u> 2015	2 144 600 €
	<i>soit + 6,2 %</i>
✓ Nettoyage ascenseurs <u>Az</u>	+ 38 600 €
✓ Chef de projet (<i>9 mois</i>)	+ 36 700 €
✓ Chargé <u>Natura</u> 2000 (<i>8 mois</i>)	+ 20 000 €
✓ Urbanisme (<i>9 mois</i>)	+ 65 400 €
✓ Ajustement déchets	- 34 700 €

74 agents (soit env. 52 etp)

- ✓ 46 salariés annuels (30 titulaires, 9 CDD, 7 CDI)
- ✓ 8 salariés saisonniers hiver
- ✓ 13 salariés saisonniers été
- ✓ 3 agents communaux mis à disposition à l'année
- ✓ 1 agent d'un OT mis à disposition à l'année
- ✓ 2 agents communaux mis à disposition pour la saison d'été
- ✓ 1 agent par prestation de service

Personnel : répartition par service

- Services administratifs : 6 (4,3 etp)
- Transport : 1 (0,9 etp)
- Action sociale (*petite enfance /santé*) : 3 (1,6 etp)
- Politique culturelle : 11 (7 etp)
- SPANC : 2 (1,3 etp)
- Urbanisme : 2 (2 etp)
- Développement Économique (ZA, Natura, *saisonniers, projets*) : 5 (3 etp)
- Services techniques
 - ✓ Déchets : 26 (18,8 etp)
 - ✓ Voirie, bâtiment : 14 (8,5 etp)
 - ✓ Sentiers : 7 (3,5 etp)
 - ✓ Coursives AZ : 4 (1,1 etp)

Total supérieur à 74 agents car certains peuvent être affecté sur plusieurs services

Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes par nature

• 4 taxes	44,7 %	<i>bases: +2,7%</i>
• <u>TEOM</u>	16,2 %	<i>bases: +1,6%</i>
<i>soit fiscalité</i>	60,9 %	
• Redevance Spéciale	3,1 %	
• <u>Partic. org. Publics</u>	11,2 %	
• Excédent	16,0 %	
• Location pers. et mat.	1,1 %	
• <u>Locations immo.</u>	1,5 %	
• <u>DGF</u>	2,5 %	<i>- 94 000 €</i>
• <u>FNGIR / DCRTP</u>	0,4 %	
• Ventes diverses (cartes/matériaux)	2,0 %	
• Remboursement divers	1,3 %	

Dépenses d'investissement

Répartition par grandes compétences

• Déchets	18,5 %
• Voirie	44,0 %
• Mobilité (<i>transport, ascenseurs</i>)	9,0 %
• Développement économique et aménagement du territoire (<i><u>SIAC</u>, <u>CLD</u>, <u>Saisonniers</u>, <u>OPAH</u>, <u>urbanisme</u></i>)	1,0 %
• Politique culturelle (<i>musées, musique, <u>bibli</u></i>)	3,0 %
• Action sociale (<i>RAM, crèches, santé</i>)	18,6 %
• Équipements sportifs (<i>foot, sentiers, <u>gymn.</u></i>)	3,4 %
• Administration générale	0,8 %
• Équipements publics (<i>gendarmerie, ferme</i>)	1,7 %
• <u>SPANC</u>	0,0 %

Recettes d'investissement

Répartition des dépenses par nature

• Solde d'exécution de la SI reporté	23,6 %
• Remboursement d'emprunts	8,7 %
• Immobilisations incorporelles	0,5 %
• Immobilisations corporelles	7,6 %
• Immobilisations en cours	59,6 %

Recettes d'investissement

Répartition des recettes par nature

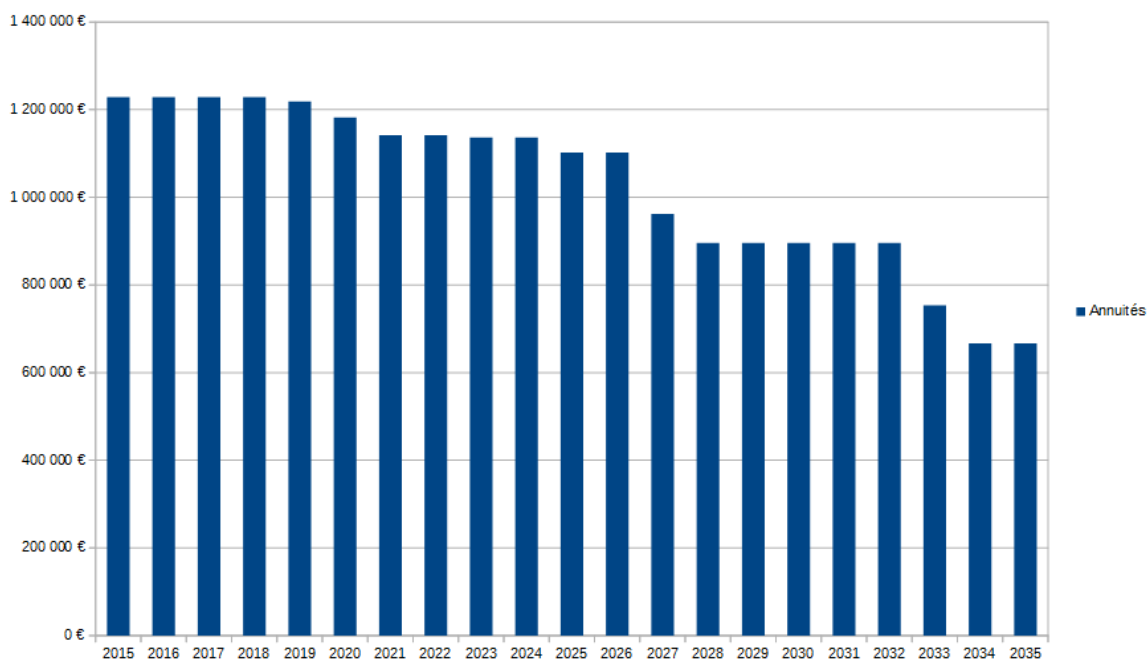
• Virement section de fonctionnement	50,5 %
• Excédents de <u>fonct.</u> capitalisés	23,6 %
• <u>FCTVA</u>	10,3 %
• Subventions	8,0 %
• Produits de cessions	4,6 %
• Amortissements	2,0 %
• Opérations sous mandat	1,0 %

Évolutions des annuités de la dette

• Annuités 2015	1 301 000 €
– <i>dont intérêts</i>	595 500 €
– <i>dont capital</i>	705 500 €

Pour info, la **capacité de désendettement** de la CCHC est actuellement de **4,37** : il faudrait moins de 5 ans à la CCHC pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement

Évolution des annuités de la dette



Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de passer un à un chacun des services budgétaires du projet de budget principal et les invite à poser leurs éventuelles questions au fur et à mesure de la présentation.

Yannick TRABICHET souligne qu'elle ne comprend pas pourquoi on parle de besoins en fiscalité et pourquoi on devrait affecter cette fiscalité sur chaque service. Elle comprend l'intérêt de la ventilation par service pour les techniciens et leurs élus référents mais n'est pas habituée à une telle présentation et aimerait davantage avoir une présentation plus générale du budget qui expliquerait les augmentations de chapitre, notamment le chapitre 011 (charges à caractère général). Stéphane PUGIN-BRON souligne que c'est justement la présentation en services qui permet d'expliquer les écarts. Concernant le chapitre 011, il précise que l'augmentation s'explique notamment par la prévision d'une enveloppe de 164 000 euros de crédits non affectés (service Administration générale), par le paiement sur 2015 des loyers 2014 des crèches de Morzine, d'Avoriz et des Gets (service Crèches) et par l'augmentation du coût du transport à la demande et du transport scolaire (service Transport).

Ascenseurs

Yannick TRABICHET s'étonne de l'importance du budget de ce service alors que le coût d'entretien des ascenseurs ne devait être que de 70 000 euros si on reprend les chiffres établis lors des transferts de charges. Stéphane PUGIN-BRON rappelle en effet que les chiffres donnés à l'époque par l'ALDA (l'association qui assurait l'entretien des ascenseurs) avaient été largement sous-estimés. Il rappelle toutefois qu'aux 70 000 euros annoncés il convient de rajouter le remboursement des emprunts qui eux avaient bien été inclus dans les transferts.

Christophe MUTILLOD se demande s'il ne serait pas opportun de réaliser un bilan pour chacune des communes entrantes afin de voir si les dépenses transférées correspondent aux recettes transférées. Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce bilan peut être réalisé si le Conseil Communautaire ce soir en exprime la volonté politique. En tant que technicien, il souligne qu'il ne voit pas l'intérêt de savoir qui sont les « gagnants » et les « perdants », sachant que des mauvaises surprises risquent d'être décelées pour chacune des communes et qu'il n'est de toute manière pas possible de revenir sur les transferts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas faire de bilan.

Crèches

Stéphane PUGIN-BRON précise que, conformément au souhait de la commission Finances, une réserve de 100 000 € a été prévue pour la réalisation des travaux sur les crèches de Vailly et d'Avoriz.

Déchets

Jean-Claude MORAND rappelle que ce sont les excédents du SIVOM de la Vallée d'Aulps, du SIVOM du Haut-Chablais et de l'ex-CCVA qui permettent de financer tous les investissements prévus au projet de budget 2015.

Développement économique

Stéphane PUGIN-BRON précise que des crédits ont été inscrits pour la reconduction de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en 2015 et invite maintenant les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur cette reconduction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la reconduction de l'OPAH en 2015.

Terrains de football

Jacqueline GARIN précise qu'elle vient de recevoir un courrier du SCMVA, courrier qu'il lui a été demandé de lire ce soir. Elle estime que ce n'est ni le lieu ni le moment pour cela et souligne que leurs demandes seront étudiées lors d'un prochain bureau.

Gymnase

Jean-Louis VUAGNOUX rappelle que le Brevon est sous-équipé dans ce domaine et souhaiterait qu'une étude soit menée en vue de la construction d'un gymnase sur la vallée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rajouter une enveloppe de 10 000 euros au programme d'investissement du gymnase en vue de la réalisation de cette étude.

Musée de la Musique Mécanique

Christophe MUTILLOD insiste sur la nécessité d'améliorer le rendement de la boutique.

Maison de santé

Jean-Louis VUAGNOUX s'étonne de l'absence de crédits prévus en matière de télémédecine. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le projet de budget 2015 ne reprend que les projets en cours ou les projets que les élus ont décidé de lancer. Jacqueline GARIN précise que le projet de télémédecine a été présenté au Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps.

Écoles de Musique

Hélène RICHARD souligne qu'un gros travail d'harmonisation est actuellement réalisé en vue d'aboutir si possible à une association unique en septembre 2015.

Transport

Jean-Louis VUAGNOUX souligne qu'il est toujours compliqué de savoir qui paie quoi concernant les arrêts de bus. Jacqueline GARIN précise que l'information a été demandée à Sophie MUFFAT afin de savoir notamment qui achète les terrains en agglomération et hors agglomération.

Voirie

Yannick TRABICHET et Jean-Louis VUAGNOUX soulignent le problème des droits ouverts voirie qui sont insuffisants sur leurs communes. Stéphane PUGIN-BRON précise que le montant des droits ouverts pour les communes entrantes a été établi sur la base des chiffres données par chacune d'entre elles concernant l'entretien de leurs voies sur 3 années consécutives. Il rappelle que les communes ont toujours la possibilité d'apporter des fonds de concours ou de demander à la CCHC de souscrire un emprunt (avec déduction des annuités sur les droits ouverts).

Yannick TRABICHET aimerait savoir comment sont traitées les subventions en matière de voirie et les recettes des amendes de police. Stéphane PUGIN-BRON estime qu'il serait tout à fait normal d'imputer ces recettes sur les droits ouverts de la commune concernée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les subventions de voirie et les recettes des amendes de police sur les crédits ouverts des communes concernées.

Stéphane PUGIN-BRON invite les communes qui pourraient bénéficier de ces recettes de monter les dossiers de financement nécessaires.

Madame la Présidente propose maintenant aux membres du Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2015.

Budget 2015 - Dépenses de fonctionnement

	BP 2014 + DM	BP 2015
011- Charges à caract. gl	4 287 800 €	5 235 300 €
012- Charges de pers.	2 018 600 €	2 144 600 €
014- Atténuation de pdts	345 900 €	397 000 €
023- Virement à la SI	3 243 000 €	4 082 700 €
042- Amortissements	144 600 €	159 400 €
65- Autres charges de gestion courante	2 113 800 €	2 077 400 €
66- Charges financières	755 100 €	587 900 €
67- Charges except.	20 000 €	20 000 €
TOTAL	12 928 800 €	14 704 300 €

Budget 2015 - Recettes de fonctionnement

	BP 2014 +DM	BP 2015
002- Excédent	925 344 €	2 345 582,48 €
013- Atténuation de charges	447 €	5 625,33 €
042- Opérations d'ordre	0 €	0 €
70- Produits et ventes	939 774 €	1 095 895,19 €
73- Impôts et taxes	8 666 200 €	8 958 200,00 €
74- Dotations et partic.	1 737 639 €	2 050 983,09 €
75- Autres produits	197 500 €	223 713,91 €
77- Produits except.	461 896 €	24 300,00 €
TOTAL	12 928 800 €	14 704 300 €

Budget 2015 - Dépenses d'investissement

	BP 2014 + DM	BP 2015
001- Déficit	236 164,38 €	1 906 742,91 €
041- Opérations patrimoniales	8 700,00 €	0,00 €
16- Remb. emprunts	734 268,05 €	705 477,60 €
20- Immo incorporelles	5 000,00 €	30 000,00 €
21- Immo corporelles	498 900,00 €	616 984,88 €
23- Immo en cours	5 457 967,57 €	4 819 294,61 €
458- Opérations ss mdt	82 400,00 €	0,00 €
TOTAL	7 023 400,00 €	8 078 500,00 €

Budget 2015 - Dépenses d'investissement Opérations d'équipement

• 11 – Administration générale	47 904,49 €
• 15 – Ascenseurs publics	31 200,00 €
• 20 – Ferme	8 299,99 €
• 25 – Crèches	130 201,00 €
• 30 – DDVA	76 493,50 €
• 35 – Musée de la Musique Mécanique	14 971,98 €
• 36 – Musées de Bellevaux	21 300,00 €
• 50 – Déchets	1 900 832,72 €
• 51 – Gymnase	25 000,00 €
• 52 – Transport	30 010,49 €
• 53 – Dépôt de matériaux inertes	10 000,00 €
• 54 – Développement économique	61 328,07 €
• 55 – Urbanisme	5 000,00 €
• 56 – Maison de santé	364 817,72 €
• 59 – Relais d'Assistants Maternelles	1 975,08 €
• 60 – Sentiers	129 056,91 €
• 61 – Saisonniers	300,00 €
• 62 – Réseau des bibliothèques	25 964,00 €
• 65 – Écoles de Musique	1 521,74 €
• 75 – Foot	40 054,03 €
• 80 – Locaux techniques	45 047,87 €
• 81 – Voirie	2 480 000,00 €
• 90 – Gendarmerie	10 000,00 €

Budget 2015 - Recettes d'investissement

	BP 2014 + DM	BP 2015
021- Virement de la SF	3 243 000,00 €	4 082 700,00 €
024- Cessions d'immo	221 000,00 €	371 800,00 €
040- Amortissements	144 600,00 €	159 400,00 €
041- Opérations patrimoniales	8 700,00 €	0,00 €
10- FCTVA et 1068	2 040 600,00 €	2 736 410,79 €
13- Subventions	1 283 100,00 €	645 889,21 €
458- Opérations ss mdt	82 400,00 €	82 300,00 €
TOTAL	7 023 400,00 €	8 078 500,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2015 tel qu'il lui a été présenté.

2.4.3 Vote des taux des 4 taxes pour 2015

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le budget qui vient d'être approuvé a été établi sur la base des taux 2014 des 4 taxes et de bases prévisionnelles 2015 notifiées par les services préfectoraux. Madame la Présidente propose donc de ne pas augmenter ces taxes en 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer des taux pour 2015 selon les mêmes valeurs que celles voter en 2014 :

	2015	2011-2014	2007-2010
• Taxe d'habitation	5,99 %	5,99 %	3,95 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,27 %	5,27 %	4,70 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,12 %	24,12 %	23,00 %
• Cotisation foncière des entreprises	7,32 %	7,32 %	5,30 %

2.4.4 Vote des taux de la TEOM pour 2015

Jean-Claude MORAND précise que la commission Déchets propose de diminuer le taux de la zone 1 (La Forclaz, La Baume et La Vernaz) de 8,50 % à 8,00 % en 2015 suite notamment à la diminution du service constatée sur la commune de La Forclaz. Gilbert GALLAY souligne que cette diminution est symbolique et espère qu'une nouvelle diminution interviendra l'année prochaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de la TEOM 2015 selon les modalités suivantes :

	2015	2014	2013	2012
• Zone 1 : La Baume	8,00 %	8,50 %	8,50 %	9,00 %
La Forclaz	8,00 %	8,50 %	9,00 %	9,00 %
La Vernaz	8,00 %	8,50 %	8,50 %	8,50 %
• Zone 2 : Seytroux	5,70 %	5,70 %	5,70 %	5,70 %

• Zone 3 :	Le Biot	6,15 %	6,15 %	6,15 %	6,15 %
	St Jean d'Aulps	6,15 %	6,15 %	6,15 %	6,15 %
• Zone 4 :	Essert-Romand	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,50 %
	Montriond	8,00 %	8,00 %	8,50 %	8,50 %
	La Côte d'Arbroz	8,00 %	8,00 %	7,50 %	7,50 %
• Zone 5 :	Avoriaz	8,00 %	8,00 %	8,25 %	11,00 %
• Zone 6 :	Morzine	5,00 %	5,00 %	5,24 %	6,99 %
	Les Gets	5,00 %	5,00 %	5,24 %	6,99 %
• Zone 7 :	Bellevaux	8,50 %	8,50 %	8,50 %	8,50 %
	Lullin	8,50%	8,50 %	8,50 %	8,50 %
	Reyvroz	8,50%	8,50 %	8,50 %	8,50 %
	Vailly	8,50%	8,50 %	8,50 %	8,50 %

3- Marchés publics

3.1 Voirie : attribution d'un nouveau marché pour les travaux d'entretien de voirie

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire la constitution d'un groupement de commande avec la commune de Morzine en vue de l'attribution d'un marché public de travaux d'entretien de voirie. Après consultation, il précise que 2 offres ont été reçues :

- COLAS : 1 200 340,00 € HT (DQE annuel)
- Eurovia : 1 257 925,00 € HT (DQE annuel)

Il propose, suite à l'analyse de ces offres, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement définis dans le règlement de consultation. Il précise qu'il s'agit en l'occurrence d'un marché à bons de commande conclu pour une durée d'une année renouvelable 2 fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à l'entreprise COLAS.

3.2 Constitution d'un groupement de commande avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le balisage des sentiers PDIPR

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le département de la Haute-Savoie souhaite constituer un groupement de commande pour l'achat de matériels de signalétique pour le balisage des sentiers PDIPR. Le Conseil Départemental serait le coordonnateur de ce groupement, exécuterait le marché et refacturerait ensuite aux membres du groupement la partie qui les concerne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la constitution du groupement de commande et décide d'y adhérer.

4- Personnel

4.1 Urbanisme : création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de supprimer le poste d'instructeur des ADS créé le 21 janvier 2015 sur le grade de rédacteur et de le recréer sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe afin de pourvoir stagiairiser la personne retenue pour le poste (Cédric WILT).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette modification du tableau des effectifs.

4.2 Sentiers : création de postes saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer, comme chaque année, les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du service Sentiers. Il précise que ce sont les mêmes agents qu'en 2014 :

- 2 postes du 27/04/15 au 26/10/15 (Philippe TAVERNIER et Julien GODEFROY),
- 3 postes du 11/05/15 au 10/11/15 (Hubert GAILLARD, Thierry DIAMANTE et Ivan ECOEUR)
- 1 poste du 18/05/15 au 17/11/15 (Jérôme TAVERNIER).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 6 postes saisonniers.

5- Eau et assainissement : lancement d'une étude sur le transfert de compétence

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur le lancement d'une étude en vue de préparer le transfert de compétence prévu par la loi NOTRe en cours de discussion à l'Assemblée Nationale. Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une enveloppe de 30 000 euros a été prévue à cet effet sur le budget principal pour 2015.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que Jean-Claude MORAND s'est proposé de suivre l'avancement de cette étude en tant que Vice-président au SPANC. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un Comité de Pilotage devra être créé afin de valider la démarche, valider le CCTP et approuver le calendrier. Il invite donc les communes à désigner parmi leur conseillers municipaux ceux qui souhaitent y participer. Après discussion, la date du 1^{er} COPIL est fixée au 30 avril 2015 au matin.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement d'une étude sur le transfert de compétence.

6- Questions diverses

6.1 Natura 2000 et PAEC : signature d'une convention avec le SIAC pour le financement de l'animation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention avec le SIAC pour le financement de l'animation Natura 2000 et PAEC.

6.2 Animation des espaces valléens : demande de subvention à l'UE et à la Région

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite l'Union Européenne et la Région en vue de l'attribution d'une subvention pour l'animation des espaces valléens.

6.3 Vestiaires du terrain de football de Reyvroz : demande de subvention à la FFF

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la Fédération Française de Football en vue de l'attribution d'une subvention pour les travaux de fermeture des vestiaires de Reyvroz.

6.4 SPANC : demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation d'installations

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que, dans le cadre des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse apporte aux collectivités des aides financières pour la réalisation des travaux. Il propose donc aux membres du Conseil Communautaire de solliciter l'Agence de l'Eau pour le versement de ces aides.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en vue du versement d'aides pour les travaux réalisés par les particuliers dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

6.5 Passation de conventions de prestation de service pour la gestion administrative de l'OTVA, du SITHD et du SIVU du Val d'Hermone

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais assure la gestion administrative de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, du Syndicat Intercommunal Touristique de la Haute-Dranse et du SIVU du Val d'Hermone. Il propose de passer une convention de prestation de service avec chacune de ces structures et de fixer comme suit leurs participations financières pour 2015 :

- Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps : 2 000 €
- SI Touristique de la Haute-Dranse : 1 000 €
- SIVU du Val d'Hermone : 2 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention de prestation de service avec chacune de ces 3 structures.

6.6 Santé : passation d'une convention de prestation de service avec la commune de Saint Paul en Chablais

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Saint Paul en Chablais souhaite recourir aux services de Martine STOCLIN, coordinatrice du PSP de la Vallée d'Aulps actuellement en poste à la CCHC, à raison d'une trentaine d'heures. Il rappelle que Martine STOCLIN n'est pas titulaire et ne peut donc pas être mise à disposition. Par contre, il précise que la solution serait de passer une convention de prestation de service entre la CCHC et la commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une convention de prestation de service avec la commune de Saint Paul en Chablais dans les conditions qui lui ont été présentées.

6.7 Urbanisme : recrutement d'une stagiaire pour travailler sur le PLUi

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de faire appel à une stagiaire de formation universitaire en urbanisme, Kim BAUD, pour la période du 6 avril 2015 au 31 juillet 2015. Sa mission principale serait de travailler sur le PLUi afin d'étudier les avantages et les inconvénients d'un tel document à l'échelle de la CCHC. Compte tenu de la durée du stage, il précise que la réglementation impose le versement d'une gratification minimale à hauteur de 3,30 euros par heure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de stage correspondante et décide d'accorder à la stagiaire la gratification minimale fixée par la réglementation en vigueur.

André PEERSMAN fait part aux membres du Conseil Communautaire de sa démission de toutes ses fonctions d'élus. Il tient à rappeler qu'il représentait la CCHC dans plusieurs organismes extérieurs et qu'il sera donc nécessaire de le remplacer :

- délégué titulaire au SIAC,
- commission environnement du SIAC,
- comité de programmation Leader (SIAC),
- comité de pilotage CDDRA (SIAC),
- Comité de rivière des Dranses et de l'est lémanique,
- EHPAD du Haut-Chablais,
- conseil d'administration du collège Henri Corbet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Romain GURLIAT au comité de rivière.

Jacqueline GARIN précise qu'elle prendra la suite de M. PEERSMAN concernant le PSP de la Vallée d'Aulps. Elle propose, après discussion en bureau, de ne pas élire un nouveau Vice-président pour le moment et de laisser la place pour un futur Vice-président qui aura la charge de l'eau et de l'assainissement lorsque la CCHC en aura pris la compétence.

Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu les 21 avril 2015 et 26 mai 2015.

Le Biot, le 6 avril 2015
La Présidente